



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Équipement, logement, transports et mer : personnel

Question écrite n° 15685

Texte de la question

M Daniel Goulet appelle l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer sur le mécontentement des architectes des bâtiments de France. Ils regrettent vivement que le montant prévu pour leurs primes (en remplacement des indemnités forfaitaires) soit sans rapport avec l'engagement public pris par votre prédécesseur, en date du 25 novembre 1988. En effet, ils sollicitent une prime s'élevant au moins à 18 p 100 du traitement le plus élevé du grade pour tous les architectes des bâtiments de France. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître sa position sur cette revendication.

Texte de la réponse

Reponse. - Les représentants syndicaux des architectes des bâtiments de France ont été recus à plusieurs reprises au cabinet du ministre et une négociation fructueuse a pu s'engager sur les principales revendications concernant le régime indemnitaire et le montant de leurs primes d'une part, la mise à l'étude d'un nouveau statut d'autre part. Les architectes des Bâtiments de France réunis en assemblée générale le 6 juillet dernier ont arrêté le mouvement qu'ils avaient déclenché le 19 juin. L'instruction des permis de construire dans les espaces protégés n'a donc pas été compromise et les usagers ne devraient en subir aucune conséquence.

Données clés

Auteur : [M. Goulet Daniel](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15685

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et de la mer

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juillet 1989, page 3127